



## Conseil économique et social

Distr. générale  
2 juin 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

### Débat consacré aux activités opérationnelles de développement

#### Compte rendu analytique de la 10<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 28 février 2017, à 10 heures

*Président* : M. Barros Melet (Vice-Président). . . . . (Chili)

## Sommaire

Ouverture du débat

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

- a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil

*Table ronde* : « Renforcer le système des Nations Unies pour le développement aux fins de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*En l'absence de M. Shava (Zimbabwe), M. Barros Melet (Chili), Vice-Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### Ouverture du débat

1. **Le Président**, ouvrant le débat consacré aux activités opérationnelles de développement, dit que ce débat a pour objectif de faciliter le lancement de la mise en œuvre du nouvel examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en préparant le terrain pour les travaux du Conseil qui suivront la présentation par le Secrétaire général des propositions détaillées que l'Assemblée générale lui demandait dans sa résolution 71/243; en discutant des mesures concrètes qui pourraient rapidement être prises pour renforcer la cohérence et l'efficacité à l'échelle du système; en examinant les ajustements qui s'imposent pour amplifier les effets de l'appui apporté aux différents groupes de pays afin qu'ils obtiennent les résultats prévus par le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. À la suite du dialogue engagé au Conseil économique et social sur la place qu'est appelé à occuper à long terme le système des Nations Unies pour le développement dans le cadre du Programme 2030 et des négociations de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet, les États Membres ont considéré que l'Organisation, qui s'employait à appuyer efficacement la mise en œuvre du Programme, se trouvait à un tournant décisif de son histoire. Dans sa résolution 71/243, l'Assemblée a donc prié le Secrétaire général de présenter des propositions au sujet des fonctions et capacités du système de développement, qu'elle étudierait au cours de l'année 2017 et qui permettraient aux États Membres de déterminer quels changements aideraient le système à faire face de manière efficace aux défis du Programme 2030. Cette démarche exigera des États Membres et du Secrétaire général un grand esprit d'initiative. Le débat sur les activités opérationnelles de développement, qui constitue une occasion de débattre sans ambages des moyens d'améliorer les méthodes de travail du système aux niveaux local et mondial afin d'appuyer la mise en œuvre, devrait aussi largement contribuer à l'élaboration des rapports du Secrétaire général et au renforcement de la coordination, de l'intégration et des synergies entre les organismes, fonds et programmes aux niveaux du Siège, des régions et des pays.

3. La nature des financements consacrés aux activités opérationnelles a beaucoup évolué depuis la fin des années 1940. Il s'agissait au départ principalement de contributions obligatoires, puis de contributions volontaires préaffectées et, de plus en plus, de contributions strictement préaffectées. Cette évolution a eu des répercussions sur les fonctions, la gouvernance, l'organisation, les capacités, les effets et les méthodes de partenariat du système des Nations Unies pour le développement. Les États Membres doivent se demander si ces évolutions ont nui au caractère multilatéral de ce système et si les principes et modes de fonctionnement qui régissent l'exécution des activités opérationnelles permettront de répondre efficacement aux ambitieuses exigences du Programme 2030 en matière d'intégration et de coordination.

4. La **Vice-Secrétaire générale** indique dans son discours d'ouverture que le Conseil offre à l'Organisation une plateforme pour mettre au point une réponse à la hauteur des ambitions des États Membres en matière de développement durable. Ayant étroitement collaboré avec les États Membres à l'élaboration du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, elle a pu observer en personne, en tant que Ministre de l'environnement du Nigéria, la tâche complexe que constituait la mise en œuvre efficace de ces instruments. Pour y remédier, la communauté internationale doit s'attacher à définir et hiérarchiser les priorités, à mobiliser de nouveaux investissements, à nouer des partenariats dynamiques et à convaincre, à l'échelle mondiale, les décideurs et la population d'acquiescer de nouvelles compétences et d'adopter de nouvelles perceptions.

5. Pour un avenir sûr, porteur de prospérité et de possibilités, où les droits de l'homme pour tous constituent une réalité, la réalisation des objectifs de développement durable est indispensable. D'importantes avancées ont été enregistrées au cours des deux dernières décennies, notamment en Afrique, où la pauvreté a reculé et où l'espace démocratique a gagné du terrain grâce à un meilleur accès aux technologies de l'information et des communications. Le développement de l'Afrique étant essentiel au développement durable à l'échelle mondiale, ce continent doit demeurer une priorité de l'Organisation. Dans cette optique, le programme de l'Union africaine « Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons » et les réformes administratives en cours feront du continent un partenaire du développement plus efficace.

6. Il faut aussi s'employer tout particulièrement à réduire la vulnérabilité et à renforcer la résilience des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, ainsi qu'à donner aux populations les plus vulnérables des moyens d'action et une part équitable des fruits de la mondialisation. À l'heure actuelle, la moitié de la richesse mondiale est concentrée entre les mains d'une poignée de riches individus, alors que 200 millions de personnes sont au chômage et que d'autres, encore plus nombreuses, sont sous-employées, cumulent les emplois pour s'en sortir ou souffrent de mauvaises conditions de travail. Des mesures doivent également être prises sans délai pour lutter contre le sexisme et pour changer la nature du discours politique, actuellement fondé sur la peur, qui prend ses racines dans les inquiétudes croissantes liées aux défis que représentent les changements climatiques, l'urbanisation, l'accroissement démographique, la pénurie d'eau et les déplacements massifs de population.

7. Afin de tenir la promesse du Programme 2030 de ne pas faire de laissés-pour-compte, et les objectifs de développement durable étant universels, interdépendants et indivisibles, une approche intégrée doit être adoptée pour renforcer la paix, le développement et les droits de l'homme. Dans le nord-est du Nigéria, d'où est originaire la Vice-Secrétaire générale, les parties prenantes doivent mener une action intégrée pour résoudre les problèmes, tous liés entre eux, de la dégradation de l'environnement, de la raréfaction des ressources, des inégalités, de la pauvreté, des conflits et de l'extrémisme violent, qui touchent toutes les régions du monde.

8. Pour que les objectifs de développement durable parviennent à atténuer l'inquiétude générale, à offrir de meilleures conditions de vie aux femmes et aux hommes et à poser des bases solides pour la stabilité et la paix, les acteurs doivent adopter une conception à long terme plus dynamique en matière de financements et de partenariats, repenser les mécanismes et les méthodes de travail et redéfinir leurs méthodes traditionnelles de planification, d'exécution et de suivi. À cet égard, l'Assemblée générale, par sa résolution 71/243, a posé les bases d'un système pour le développement plus intégré, coordonné, responsable et transparent, qui ne se contenterait pas d'être simplement la somme de ses membres et qui puisse mieux servir son objectif consistant à aider les États Membres à tenir leurs engagements.

9. Les initiatives relatives au développement doivent être adaptées aux besoins, priorités et capacités de chaque pays en améliorant l'efficacité, la cohérence

et la souplesse au niveau national, en renforçant les capacités aux niveaux régional et mondial et en réaffirmant le rôle de l'Organisation en tant que pôle de connaissances et organisme de normalisation à l'échelle planétaire. Il faut dépasser les mécanismes de coordination traditionnels, adopter des méthodes de travail axées sur les résultats et veiller à ce que cette ambition ne soit jamais réduite au plus petit dénominateur commun. Il faut également donner aux jeunes les moyens de participer à la vie politique et économique de leur pays et de leur communauté en tant qu'acteurs de la paix et du développement. Enfin, les données et la technologie doivent être mises au service de la population et il faut étendre la gouvernance à des domaines qui ne sont actuellement pas dûment réglementés, comme le génie génétique ou l'intelligence artificielle.

10. Le projet de transformation de l'Organisation porté par le Secrétaire général privilégie la prévention à l'intervention et met l'accent sur le renforcement de l'action transversale visant à s'attaquer aux racines de l'instabilité, de la vulnérabilité et des conflits. L'objectif est de replacer le développement durable et inclusif au cœur de l'action des Nations Unies et de renforcer les capacités institutionnelles dans tous les domaines d'intervention. Pour ce faire, des mesures seront prises pour assurer l'impartialité des dirigeants du système de développement afin de promouvoir la cohérence et l'intégration à tous les niveaux. Pour y parvenir, il faut un système de développement solide, pourvu de ressources suffisantes et capable de remplir efficacement des tâches de planification, de gestion des risques, de suivi et d'évaluation. Des efforts seront déployés pour atténuer la méfiance à l'égard des Nations Unies, ce qui passera par une plus grande transparence et une plus grande responsabilité pour faire en sorte que l'action du système de développement des Nations Unies ne corresponde pas simplement à la somme des mandats de chaque organisme, mais aussi à des objectifs globaux et à des engagements pris à l'échelle du système. Dans ce contexte, des mesures seront prises en vue d'améliorer la gouvernance pour les questions qui concernent l'ensemble du système et qui dépassent le domaine de compétence de chaque organe directeur; de dresser la liste des moyens institutionnels propres à encourager l'application effective par les États Membres des orientations collectives; de mieux adapter le système aux priorités nationales. Enfin, l'accent sera mis sur l'obtention de résultats concrets au niveau des pays, en s'attachant tout particulièrement à bâtir une résilience de long terme et à établir des passerelles entre les initiatives liées à la paix, au développement et à l'action humanitaire fondées sur les droits de

l'homme, afin d'offrir des possibilités à chacun. Il faut pour ce faire revoir les arrangements financiers et opérationnels et mettre au point des incitations à la collaboration, à la fois en renforçant les mécanismes déjà en place et en introduisant de nouvelles solutions.

11. Dans sa résolution 71/243, l'Assemblée générale a défini une stratégie par étapes pour l'examen quadriennal complet. La Vice-Secrétaire générale sera donc appelée à jouer un rôle moteur dans la coordination des travaux relatifs aux rapports du Secrétaire général, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et les organismes qui forment le système de développement, en se concentrant dans l'immédiat sur l'élaboration de la première série de recommandations du Secrétaire général, qui devra être prête d'ici au mois de juin 2017.

12. La Vice-Secrétaire générale attend avec impatience de mener des consultations avec les États Membres, dans un esprit d'ouverture, de transparence et d'inclusion. Le système de développement des Nations Unies a démontré à maintes reprises sa capacité de donner des résultats et de se réinventer à mesure que les priorités de ses partenaires évoluaient, comme le montrent les dispositions prises actuellement pour donner des moyens d'action aux Coordinateurs résidents et mettre en place des consignes générales à l'intention des équipes de pays des Nations Unies. Alliance unique de fonctions normatives et de capacités opérationnelles, le système des Nations Unies pour le développement œuvre depuis des décennies à la traduction des principes et dispositions de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans des programmes opérationnels qui ont bénéficié aux populations du monde entier.

13. Le Programme 2030 représente pour l'Organisation une excellente occasion de procéder à d'ambitieux changements et d'honorer la confiance des États Membres en jouant pleinement son rôle de symbole de paix et d'espoir et de pourvoyeur de services essentiels. La Vice-Secrétaire générale travaillera sans relâche pour que soient tenus les engagements du Programme 2030 et de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale et pour que l'avenir soit placé sous le signe des valeurs consacrées par la Charte que sont la paix, la justice, le respect, les droits de l'homme, la tolérance et la solidarité.

**Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement**

a) *Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil*

*Table ronde : « Renforcer le système des Nations Unies pour le développement aux fins de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »*

14. Dans son discours d'ouverture, **M. Barraza Gómez** (Ministre chilien du développement social) dit que le Programme 2030 constitue la principale référence pour l'élaboration de politiques nationales centrées sur la population, la planète et la prospérité. Tous les acteurs du développement sont déterminés à rechercher des modes d'organisation permettant aux organismes des Nations Unies de travailler le plus efficacement possible avec les pays en fonction de leurs priorités nationales, ainsi qu'à dresser la liste des instances favorisant cette collaboration.

15. Au Chili, de grandes avancées ont été réalisées et d'importants enseignements ont été tirés de l'expérience relative aux objectifs du Millénaire pour le développement. Les efforts déployés par ce pays pour lutter contre la pauvreté, poser les fondations d'un système de protection sociale et améliorer l'accès aux services contribuant au développement humain ont permis de réduire la pauvreté de manière significative et d'améliorer l'accès à l'éducation et aux soins de santé; ils ont également donné de bons résultats en matière de mortalité maternelle et post-infantile, d'espérance de vie et de conditions d'hygiène. Il faut toutefois prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre l'inégalité entre les sexes, atténuer les répercussions disproportionnées de la pauvreté sur les enfants et les adolescents et réduire les écarts de richesse entre citadins et paysans ainsi qu'entre populations autochtone et non autochtone. Pour ce faire, le Chili s'emploie à définir un modèle de développement mettant d'emblée l'accent sur l'inclusion afin d'exploiter le potentiel de tous. Ce modèle doit également être compatible avec la protection de l'environnement et avec la nécessité de réduire la dépendance à l'égard des matières premières, en exportant des produits présentant à la fois une valeur ajoutée plus forte et une empreinte écologique plus faible. Il faut pour cela mettre progressivement en place une culture nationale d'investissement et de consommation, ainsi que des politiques publiques et privées intégrant la notion de durabilité.

16. Le Chili, qui a participé dès le départ à la création des objectifs de développement durable, attache une grande importance au caractère indissociable de leurs piliers économique, social et environnemental. Le Gouvernement chilien a donc mis au point un

programme visant à guider le passage des objectifs du Millénaire pour le développement au Programme 2030, qui appelle l'élaboration de politiques publiques globales et la participation de nombreux acteurs à long terme. Malgré son statut de pays à revenu intermédiaire, le Chili connaît encore des écarts considérables en matière de progrès et de prospérité entre différentes couches de la population et s'emploie actuellement à réduire les inégalités grâce à trois grandes réformes structurelles qui permettront également de lutter contre la pauvreté. Les disparités en matière d'accès à l'éducation sont un important facteur d'inégalité et le Gouvernement chilien est en train d'appliquer une réforme dont l'objectif est d'offrir à chaque enfant et adolescent une éducation gratuite et de qualité. Le Gouvernement a également mené une réforme fiscale grâce à laquelle les plus riches paient davantage d'impôts, qui a entraîné une hausse de trois points des recettes fiscales en pourcentage du produit intérieur brut dont les fruits ont été alloués au financement de la réforme de l'éducation et d'autres réformes sociales. Il a en outre procédé à une réforme du code du travail visant à rééquilibrer le rapport de force en cas de négociations entre employeurs et employés, une condition essentielle pour rendre la répartition initiale des revenus d'emblée plus équitable.

17. Pour réaliser les objectifs à long terme, le Président chilien a mis sur pied un conseil national chargé de la mise en œuvre du Programme 2030, qui est composé du Ministre des affaires étrangères, du Ministre de l'économie, du développement des entreprises et du tourisme, du Ministre du développement social et du Ministre de l'environnement. Ce conseil a créé un ensemble de commissions transversales et de groupes de travail intersectoriels dont l'objectif est une intégration largement représentative. Outre qu'il a rassemblé les acteurs pour guider la mise en œuvre du Programme, le Gouvernement chilien a aussi commencé à mettre au point une évaluation nationale comprenant une étude quantitative de la situation du pays par rapport aux objectifs et indicateurs fixés par les Nations Unies. Il réalise également une analyse exhaustive visant à recenser et renforcer les mesures, programmes et stratégies pouvant contribuer à la mise en œuvre efficace des objectifs internationaux de développement et remettra en 2017, à titre volontaire, son rapport sur la mise en œuvre du Programme 2030.

18. **M. Barraza Gómez** se félicite de la manière dont coopèrent les partenaires de développement internationaux de son pays, y compris le Programme des Nations Unies pour le développement et la

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Il salue aussi l'appui qu'ont récemment apporté de nombreux pays pour la maîtrise de l'un des plus grands incendies de forêt que le Chili ait jamais connus, une tragédie qui a mis en évidence les graves répercussions de l'évolution du climat sur les pays. Le traitement de la question des changements climatiques doit avoir pour objectif de protéger la diversité biologique et les ressources naturelles et de promouvoir l'innovation; une attention particulière doit également être apportée aux répercussions disproportionnées qu'ont ces changements sur les groupes de population vulnérables.

19. Afin de favoriser la volonté politique collective nécessaire à la mise en œuvre du Programme 2030, la gouvernance globale et locale doit être renforcée, tout comme doivent l'être les mécanismes de participation. De par leur nature intégrée et universelle, les objectifs de développement durable exigent des pays et des organismes des Nations Unies des efforts considérables de renforcement des capacités pour renforcer les effets et les synergies des politiques publiques. Les institutions nationales ayant une certaine tendance à l'inertie et de nombreux mécanismes de coordination n'étant transversaux qu'en théorie et obtenant peu de résultats concrets, les États Membres doivent envisager de réformer ces institutions pour permettre la coordination et l'intégration véritablement transversales qu'appelle la mise en œuvre du Programme 2030.

20. Pour renforcer leur pertinence et leur utilité, les organismes des Nations Unies doivent également dépasser les conceptions sectorielles. M. Barraza Gómez salue à ce sujet les conclusions du dialogue sur le rôle à long terme du système des Nations Unies pour le développement, qui ont utilement éclairé le débat sur l'examen quadriennal complet. Il se félicite aussi des ambitieuses propositions formulées par l'équipe indépendante de conseillers. La participation d'une large palette d'acteurs, notamment issus de la société civile et du secteur privé, sera également essentielle au succès des initiatives liées au développement.

21. Pour favoriser une stratégie de développement fondée sur les connexions entre les sphères économique, sociale et environnementale, la planification doit être améliorée. Plutôt que de s'en remettre uniquement à la loi du marché pour la réalisation des objectifs de développement, la communauté internationale doit élaborer une stratégie moderne et globale qui pourrait être adaptée en fonction de l'évolution de situations comptant de très nombreuses variables. Des mesures doivent également être prises pour renforcer les institutions nationales, en

conformité avec les objectifs et cibles de développement durable; mettre en place des moyens permettant d'évaluer et d'affronter les problèmes multidimensionnels que sont la pauvreté et l'inégalité; mettre au point les outils et capacités nécessaires à la réalisation de tours d'horizon prospectifs. Il convient d'élaborer des stratégies de mise en œuvre tenant compte des cadres régionaux spécifiques au sein desquels évoluent les États Membres, ainsi que des possibilités de coordination, notamment la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. De ce point de vue, le Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, créé par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, est un mécanisme utile.

22. Les gouvernements doivent s'employer à traduire le Programme 2030 en véritables politiques nationales, face aux objections que certains secteurs pourraient exprimer au motif que l'adhésion à un cadre de développement arrêté au niveau international porterait atteinte à la souveraineté nationale, et compte tenu de la difficulté de maintenir, au sein de plans directeurs nationaux, des engagements ambitieux qui pourraient diverger des orientations idéologiques des gouvernements successifs.

23. **M. Barraza Gómez** est néanmoins optimiste quant au fait que tous les États qui ont ratifié le Programme 2030 honoreront leurs engagements, en tenant compte de leur identité propre et de leur situation économique, sociale, politique et culturelle particulière. En effet, la force du Programme 2030 reposant sur une solide adhésion nationale fondée sur la participation d'une vaste palette d'acteurs, il peut être maintenu en tant que politique nationale nonobstant les changements de gouvernement propres à la démocratie. Dans un monde de plus en plus incertain, le Programme 2030 est source de stabilité et de clarté pour les États Membres et pour l'action des Nations Unies.

24. **M. Cockayne** (Directeur du Bureau de l'Université des Nations Unies à New York), animateur du débat, dit qu'avec les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Programme 2030, les États Membres tiennent une occasion unique de remodeler l'appui que leur apporte le système des Nations Unies pour le développement. La présente réunion offre la possibilité de réfléchir aux ajustements à apporter au système et aux organismes afin d'améliorer l'effet de l'appui fourni aux États Membres pour les aider à tenir les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Programme 2030. Cette réunion est également l'occasion de formuler des hypothèses et recommandations concrètes et de décider où, quand et

comment les organismes du système doivent collaborer entre eux pour fournir des résultats communs ainsi qu'une coordination aux niveaux mondial, régional et national. M. Cockayne encourage les participants à faire preuve de créativité pendant les débats portant sur les mesures incitatives, les modalités de financement, la direction et la coordination du système des Nations Unies pour le développement non seulement au niveau mondial, mais également aux niveaux régional et national.

25. **M. Silberhorn** (Secrétaire d'État parlementaire auprès du Ministre fédéral allemand de la coopération et du développement économiques), invité en tant qu'expert, dit que si rien n'est fait, aucun des changements en profondeur nécessaires aux grandes étapes fixées par le Programme 2030 et l'Accord de Paris ne sera réalisé. Seules une action collective et une Organisation des Nations Unies plus forte permettront au système pour le développement de résoudre des problèmes d'envergure mondiale comme la faim, la pauvreté et les changements climatiques.

26. Le système des Nations Unies pour le développement doit tout d'abord prendre les rênes par l'intermédiaire de ses 1 432 bureaux de pays, à la fois au niveau des Coordonnateurs résidents et au niveau du Siège. Il faut ensuite une stratégie globale entraînant les changements structurels qui aideront les États Membres à réaliser les objectifs de développement durable. Les rôles et tâches des différents organismes faisant partie du système des Nations Unies pour le développement doivent par ailleurs être plus clairement définis. Enfin, la structure de financement doit être entièrement revue de manière à favoriser les synergies, à puiser dans les réserves inutilisées au sein du système, à encourager l'efficacité, à assurer une participation aux frais adéquate et à réduire les coûts de transaction. Pour finir, il faut faire en sorte que le système soit plus transparent, davantage tenu de rendre des comptes et plus axé sur l'obtention de résultats concrets, grâce au suivi et à la gestion exercés par les États Membres.

27. Pour coordonner la réforme du tandem formé par le système des Nations Unies pour le développement et le développement humanitaire, la Vice-Secrétaire générale aura besoin d'instruments plus performants. Elle devra également s'attacher à tirer les enseignements des précédentes expériences, qui ont par exemple montré que les appels de fonds individuels n'amélioraient pas la situation financière globale de l'Organisation. La question de la réforme devra être abordée au plus haut niveau avec le Secrétaire général, en tenant compte de trois aspects importants du système pour le développement : l'avantage relatif

d'un système dont les normes et règles universelles sont acceptées par les États Membres; le recours aux mesures incitatives, comme la mise en commun des financements, qui encouragent les États Membres à collaborer; la nécessité pour les organismes des Nations Unies de fournir des contributions suffisantes au maintien du système des coordonnateurs résidents. Les réformes doivent également améliorer la coordination entre les différents partenaires œuvrant dans le domaine de la coopération du développement, de l'action humanitaire et de la consolidation de la paix, sans oublier les acteurs issus de la société civile et du secteur privé.

28. L'Allemagne est prête à contribuer activement à la réalisation des ambitieux objectifs du système des Nations Unies pour le développement. Le Gouvernement allemand a déjà révisé sa propre stratégie en faveur de la durabilité pour l'aligner sur le Programme 2030. M. Silberhorn exhorte les États Membres à s'associer à la volonté politique qui s'exprime actuellement de créer un monde dans lequel des conditions de vie décentes et équitables seront une réalité pour tous.

29. **M<sup>me</sup> Ounavong** (Directrice générale du Département de la coopération internationale au sein du Ministère de la planification et de l'investissement de la République démocratique populaire lao), invitée en tant qu'experte, dit que dans un monde en constante évolution et de plus en plus complexe, le système des Nations Unies pour le développement doit simplifier et harmoniser ses pratiques de fonctionnement et adopter, pour ses politiques de développement et son appui technique traditionnels, une approche plus axée sur le souci de ses clients. Ses cadres et orientations doivent non seulement répondre aux besoins et aux priorités des États Membres, mais aussi s'appuyer sur les systèmes nationaux déjà en place afin de créer une impulsion supplémentaire au sein des pays pour renforcer les capacités, les dispositifs de responsabilisation nationaux et les pratiques de gestion financière.

30. Les États Membres appellent de leurs vœux une direction dynamique aux niveaux mondial, régional et national, fondée sur une connaissance et une expertise approfondies et conscientes des réalités du pays. Au niveau des pays, un plus grand recours aux experts nationaux et aux membres du personnel recrutés sur le plan national faciliterait l'obtention de véritables réformes et de résultats durables.

31. L'efficacité du système des Nations Unies pour le développement, en particulier s'agissant du Programme 2030, dépend de sa capacité de mobiliser

des financements stables et prévisibles pour ses fonctions essentielles et de conserver ses avantages absolus et relatifs. Il est donc primordial d'envisager des modalités de financement innovantes et de renforcer la transparence des flux de financement. Le système doit également participer à toutes les formes pertinentes de partenariats avec les parties prenantes, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

32. Le Gouvernement espère que le système des Nations Unies pour le développement aidera la République démocratique populaire lao à réaliser les objectifs de développement, à lutter contre la pauvreté et à sortir de la catégorie des pays les moins avancés. Le système devrait en particulier fournir un appui concerté pour la mise en œuvre des objectifs, le suivi de cette mise en œuvre et l'établissement de rapports; donner des conseils pratiques synthétiques, qui sont fondés sur l'analyse des faits, pour l'intégration des objectifs aux programmes nationaux et aux procédures budgétaires; se concentrer sur le renforcement des capacités et sur l'appui technique; réunir l'ensemble des acteurs du développement afin de faire fructifier les partenariats et de faciliter le partage des connaissances; fournir aux États Membres une série complète de données désagrégées assorties d'une analyse.

33. Dans cet esprit, le Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement conclu avec la République démocratique populaire lao pour 2017-2021 est utile en ce qu'il encourage les réponses communes face aux priorités nationales en matière de développement et les synergies avec les organismes des Nations Unies. L'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement lao veilleront ensemble au suivi des progrès accomplis grâce à cet instrument. Le Gouvernement a également institué une série de tables rondes, co-présidées par le PNUD, au cours de laquelle des participants de haut niveau (représentants de l'État, partenaires de développement et acteurs du secteur privé et de la société civile) ont pu discuter de la coopération pour le développement et des objectifs nationaux en matière de développement, y compris les objectifs de développement durable, et formuler des recommandations à ce sujet.

34. **M. Ongodo** (Directeur-général pour la coopération et pour l'intégration régionale au sein du Ministère camerounais de l'économie, de la planification et du développement régional), invité en tant qu'expert, dit que le système des Nations Unies pour le développement aide son pays à mettre en œuvre le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2013-2017. Le

Cameroun a signé en décembre 2016 un nouveau PNUAD conforme aux objectifs de développement durable et à sa propre stratégie nationale de développement.

35. Depuis la fin de 2015, le Gouvernement camerounais veille à ce que les acteurs nationaux s'approprient davantage les objectifs de développement durable et s'attache à déterminer dans quelle mesure ces objectifs ont été incorporés aux politiques nationales, grâce à l'outil du PNUD pour une évaluation intégrée rapide. Néanmoins, seules 90 des 169 cibles de développement durable ont été évaluées. À l'avenir, le Cameroun prévoit d'améliorer la réalisation des objectifs en recensant les ressources disponibles et en estimant les frais financiers; en mettant en place un mécanisme permettant d'atteindre les objectifs et d'améliorer leur suivi et leur évaluation; en menant des activités favorisant la sensibilisation et la prise en main aux niveaux national et local.

36. Le Gouvernement camerounais et l'équipe de pays des Nations Unies souscrivent pleinement au principe « Unis dans l'action ». Lors d'un atelier organisé au Cameroun, l'équipe de pays a établi un plan d'action approprié à l'appui de programmes et politiques intégrés au contexte national. Favorable à la simplification et à l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, elle a également élaboré une stratégie relative aux modalités de fonctionnement pour la période 2016-2017 afin de renforcer son image de partenaire stratégique, cohérent, adéquat et efficient, en s'attachant en priorité à obtenir des résultats concrets, en veillant à l'application des principes de responsabilité et de transparence, en réduisant les coûts de transaction pour le Gouvernement et les partenaires d'exécution et en abaissant les frais généraux pour le système des Nations Unies pour le développement.

37. M. Ongodo recommande que le système des Nations Unies pour le développement s'attache notamment à réduire les coûts de transaction en faisant davantage appel aux entités des Nations Unies présentes dans le pays; à appliquer de manière systématique le principe « Unis dans l'action » afin de faire fond sur les expertises et connaissances internes, de résoudre les problèmes de financement pour les domaines essentiels, de limiter la dispersion et de renforcer la transparence et la responsabilité; à harmoniser les efforts de réforme aux niveaux régional et mondial dans une démarche englobant l'aide au développement, l'action humanitaire et le maintien de la paix; à appuyer la production de données pour le suivi et l'évaluation des objectifs de développement durable aux niveaux national et

régional; à renforcer ses capacités en matière d'analyse conjointe, de planification, de programmation, d'élaboration du plan de financement pluriannuel, de suivi et d'évaluation, et accroître la transparence et la fréquence des rapports établis de manière conjointe au sujet des résultats.

38. **M. Kituyi** (Secrétaire général de la CNUCED), invité en tant qu'expert, dit que le rejet de plus en plus vif de la mondialisation et le ralentissement de la croissance économique mondiale doivent inciter à concevoir davantage d'initiatives communes au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement. Face aux vents contraires du nationalisme, ceux qui s'intéressent au développement doivent apprendre à défendre les bienfaits de la mondialisation et du développement mondial. Il faut s'appuyer sur les connaissances des différents acteurs du développement pour promouvoir une conception participative de la mondialisation, en commençant par les producteurs, les populations les plus vulnérables et les personnes à la recherche d'un emploi rémunéré, plutôt que de laisser les intérêts commerciaux prévaloir dans la réalisation du Programme 2030.

39. À cet égard, la CNUCED et d'autres organismes détiennent des connaissances utiles. Lors du lancement de l'initiative Commerce électronique pour tous visant à favoriser l'accès des pays en développement au commerce électronique et à les protéger des acteurs commerciaux plus puissants, la CNUCED a reçu l'aide de 15 organismes et de 23 grandes entreprises. Parmi les autres initiatives qu'elle mène en matière de coopération du développement, on peut citer l'édition 2017 de la semaine du commerce électronique prévue pour la fin du mois d'avril 2017; le lancement, à sa quatorzième session, d'une campagne mondiale en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour mettre fin aux subventions accordées à la pêche; une initiative menée en collaboration avec le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives visant à former des chaînes logistiques locales au Viet Nam, au Népal et en Tanzanie, que la CNUCED a coordonnée.

40. Le système des Nations Unies pour le développement doit opérer une distinction claire entre ses activités de suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 et ses activités d'appui. Si les premières ont vite connu une forte augmentation, ce n'est que récemment que les secondes ont commencé à s'intensifier.

41. Il faut également une meilleure coordination entre organismes résidents et non résidents du Groupe des Nations Unies pour le développement, afin de créer des synergies, de supprimer les doublons en matière d'activités et d'éviter les achats onéreux de produits qui ont déjà été acquis par d'autres entités des Nations Unies. Il n'existe souvent aucune consigne relative au partage des connaissances spécialisées entre organismes résidents et non résidents.

42. Il faut enfin prendre de nouvelles initiatives pour renforcer les connaissances et la volonté politique en matière d'aide publique au développement, qui est souvent réaffectée pour faire face aux besoins relatifs à l'aide humanitaire, aux migrations ou à l'atténuation du changement climatique. À cet égard, intensifier l'interaction entre les organismes, et particulièrement entre les cinq commissions régionales, renforcerait grandement le rôle du système des Nations Unies pour le développement.

43. **M. Zambrano** (Observateur de l'Équateur), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le débat sur les activités opérationnelles de développement donne aux États Membres l'occasion de faire progresser les discussions sur la mise à œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale relative à l'examen quadriennal complet. L'Assemblée ayant décidé que cet examen serait l'outil principal pour déterminer la façon dont les activités opérationnelles des Nations Unies aideraient les États Membres à mettre en œuvre le Programme 2030, des directives à ce sujet devraient être intégrées aux activités des organismes du système des Nations Unies pour le développement à tous les niveaux. Le Groupe espère que le Secrétaire général, dans les recommandations qui lui ont été demandées dans le cadre de l'examen, fera preuve de la même ambition, de la même complexité et du même équilibre subtil que ceux dont a fait montre l'Assemblée dans sa résolution.

44. Selon **M. Donoghue** (Irlande), bien que le Programme 2030 soit ambitieux et que les problèmes auxquels on s'attaque soient complexes, il faut maintenant avancer véritablement. Si 2015 a été l'année de l'adoption du Programme et 2016 celle de la planification, 2017 doit être celle de la mise en œuvre, comme toutes les années suivantes jusqu'en 2030. Dans le prolongement du Programme, le dernier examen quadriennal complet a été négocié avec pour objectif l'intégration systématique des objectifs de développement durable à l'action du système des Nations Unies pour le développement. L'examen des politiques a souligné le rôle primordial des gouvernements dans le pilotage de la mise en œuvre au niveau national. Pour le bon déroulement de l'examen,

le système doit s'adapter afin d'être en mesure de relever de nouveaux défis comme les problèmes multipolaires qui se font jour ou la question de l'adéquation du financement du développement, pour qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte. L'examen devrait notamment être conduit en renforçant la démarche interinstitutions entre les différents organismes qui composent le système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays, en dressant la liste des améliorations à apporter au système des coordonnateurs résidents et en y remédiant, et en intégrant plus systématiquement le principe de l'équité de traitement des sexes, notamment grâce à une planification stratégique qui en tienne compte et à l'utilisation de données ventilées par sexe.

45. Le principe « Unis dans l'action » et la prise en compte systématique de la question de l'équité de traitement des sexes, grâce au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ainsi qu'à la grille de résultats concernant la parité des sexes, sont de bons exemples de la manière dont les organismes du système des Nations Unies pour le développement peuvent mettre leurs activités en conformité avec le Programme 2030. Il est cependant nécessaire d'aller plus loin et, face à l'ampleur des défis, les ressources disponibles doivent faire l'objet d'une utilisation judicieuse. Il faut notamment veiller à ce que l'approche fondée sur les droits de l'homme inscrite dans le Programme 2030 soit intégrée aux opérations et à la gestion du système des Nations Unies pour le développement. Ce système complexe associe parfois des exigences et des intérêts antagoniques. Toutefois, le Programme est clair et la communauté internationale est tenue de fournir aux échelons national, régional et mondial les efforts et ressources qui permettront de mettre le Programme en œuvre et d'obtenir des résultats concrets. Ce sont les démarches de l'ensemble des entités et programmes qui doivent être recentrées, réorientées, voire révisées, afin de correspondre aux objectifs de développement durable, et non pas l'inverse.

46. Outre les mesures centrales exposées dans l'examen quadriennal complet, il faut également renforcer le Forum politique de haut niveau pour le développement durable en vue d'appuyer la formation de nouveaux partenariats. Une amélioration de la coordination entre les différents organismes et un alignement du système sur les objectifs devraient conférer aux Nations Unies un programme d'action logique et capable de répondre aux défis liés au développement durable. La communauté internationale

doit à présent tenir la promesse qu'elle a faite de veiller à ce que chacun récolte les fruits du développement durable.

47. **M. Minami** (Japon) souligne l'importance du décloisonnement et recommande d'intégrer les trois piliers de l'action des Nations Unies en traduisant le renforcement de la coordination interinstitutions à New York en conséquences positives sur le terrain. Le système des coordonnateurs résidents doit en effet être amélioré, mais le financement demeure en définitive la clef de la réalisation des objectifs de développement durable. Rappelant l'importance d'une mobilisation cohérente des ressources, il demande au représentant du Ministère allemand de la coopération et du développement économiques de préciser ses suggestions de refonte des mécanismes de financement des Nations Unies, de donner son avis sur la manière d'établir des passerelles entre les organismes financiers internationaux et les Nations Unies et d'expliquer comment mobiliser les financements du secteur privé pour réaliser les objectifs.

48. **M<sup>me</sup> Cook** (États-Unis d'Amérique) trouve le principe « Unis dans l'action » particulièrement pertinent au niveau des pays. Sa délégation collaborera avec les autres États Membres et avec le Secrétaire général en vue de permettre au système des Nations Unies pour le développement de mettre en œuvre le Programme 2030. L'examen quadriennal complet représente pour les organismes du système un bon moyen d'apporter les différents changements permettant de lutter contre le gaspillage et donc de faire des économies. Il fixe également des directives pour améliorer le système des coordonnateurs résidents grâce à une meilleure formation et une meilleure sélection des coordonnateurs. Comme on l'a bien vu au cours des négociations de 2016, les États Membres ont pris conscience des limites de l'examen des politiques ainsi que du contexte dynamique de l'actuel système de développement. Il n'existe pas de solution unique qui puisse convenir à l'ensemble des organismes des Nations Unies, et l'examen ne saurait remplacer les mandats des organes directeurs. L'une des grandes questions à laquelle sont confrontés les organismes des Nations Unies en charge du développement est celle de l'intégration de la paix et de la sécurité à leur action quotidienne. Il faut mettre à profit leurs avantages relatifs pour renforcer les programmes de chaque organisme ainsi que les contributions collectives à l'élaboration de démarches cohérentes au sein des équipes de pays des Nations Unies.

49. **M. Silberhorn** (Secrétaire d'État parlementaire auprès du Ministre fédéral allemand de la coopération et du développement économiques) dit que le système

des Nations Unies est par trop tributaire de financements ponctuels. Il faudrait faire davantage de prévention, en matière d'opérations comme de financement, et un financement permanent doit être mis en place afin que la communauté internationale puisse agir en amont plutôt que de devoir réagir dans l'urgence. S'agissant de la coopération pour le développement, le financement doit être déterminé par les besoins, et non par les donateurs. Les fonds disponibles en permanence pour les cas de crise doivent être plus abondants; la possibilité d'un bilan simplifié à l'échelle du système doit être sérieusement envisagée, puisqu'il constituerait un outil de direction utile et que les coûts de la cohérence et de la coordination ne sont pas reflétés par les mécanismes de financement traditionnels; la création de fonds communs et thématiques pourrait inciter davantage les donateurs et augmenter les contributions du secteur privé. Les instruments financiers déjà proposés par les acteurs mondiaux permettraient aux pays de contribuer non seulement via les fonds destinés aux activités de base ou les fonds préaffectés, mais également via des accords bilatéraux.

50. Les Nations Unies doivent renforcer leur collaboration avec les institutions financières internationales, travailler moins projet par projet et conduire davantage de changements structurels avec des instruments financiers adéquats. Pendant la mise en œuvre du Programme 2030, il faudrait se focaliser sur le volet recettes du financement du développement, plutôt que sur son volet dépenses. Dans de nombreux pays en développement, le fonctionnement des marchés financiers pose problème et le niveau de confiance envers les banques et autres institutions financières nationales est faible. Si l'on faisait un meilleur usage des instruments de financement proposés par les banques multilatérales de développement, qui comptent de nombreux autres donateurs, ce problème pourrait éventuellement être réglé. Les fonds générés dans les pays en développement pourraient servir à créer des emplois sur place, au lieu d'être exportés en lieu sûr, si les marchés financiers locaux et régionaux étaient correctement développés. Des projets d'infrastructure pourraient ainsi être financés par des capitaux générés dans le pays plutôt que par des investissements étrangers ou par l'aide publique au développement, qui s'accompagnent d'importants risques de dévaluation monétaire. S'agissant des relations entre les Nations Unies et les institutions financières internationales, la communauté internationale doit se pencher tout particulièrement sur les questions structurelles afin de faire un meilleur usage du peu de deniers publics disponibles.

51. **M<sup>me</sup> Ounavong** (Directrice générale du Département de la coopération internationale au sein du Ministère de la planification et de l'investissement de la République démocratique populaire lao) dit que la mobilisation et l'accroissement de financements de qualité, notamment issus du secteur privé, font partie des responsabilités du système des Nations Unies pour le développement. Il est prévu que les fonds destinés au financement du programme de développement de son pays doivent provenir au moins pour moitié du secteur privé.

52. **M. Ongodo** (Directeur général pour la coopération et pour l'intégration régionale au sein du Ministère camerounais de l'économie, de la planification et du développement régional) dit qu'il faut étudier toutes les sources de financement possibles pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Les Nations Unies doivent continuer de jouer un rôle de coordination, en particulier pour les fonds provenant du secteur privé. Le Cameroun a souffert des actes terroristes de Boko Haram au nord et de la crise en République centrafricaine le long de sa frontière avec ce pays. Des pays comme la France, l'Allemagne et les États-Unis ont mené des interventions réussies dans certains domaines spécifiques comme l'éducation, la santé et la lutte contre l'extrême pauvreté. Des financements innovants, qui pourraient être utilisés pour résoudre les problèmes à l'appui des objectifs, seraient bienvenus.

53. **M. Palma Cerna** (Honduras) dit que la qualité d'un financement dépend aussi bien de son utilisation efficiente que de sa provenance. Les fonctions doivent être définies en tenant compte du mandat particulier de chaque entité, mais elles doivent également refléter la complémentarité des organismes entre eux et leur intégration pour que ces différentes entités soient en mesure de fournir l'appui nécessaire. Les équipes de pays, avec l'appui du Siège, sont chargées de la cohérence et de la coordination des activités.

54. **M. Palma Cerna** se demande quel rôle le système des Nations Unies pour le développement devrait jouer auprès des pays à revenu intermédiaire, dans lesquels est concentrée 70 % de la pauvreté. Le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme 2030 ont tous deux spécifiquement demandé de mettre au point des critères d'évaluation des progrès accomplis qui ne soient pas fondés sur le revenu, ce qui aiderait les pays à revenu intermédiaire à relever les immenses défis qui se présentent à eux.

55. **M. Konate** (Burkina Faso) dit qu'il faudrait, compte tenu de la forte baisse qu'ont connue les ressources au cours des 15 dernières années, investir

davantage dans la résolution des causes structurelles des problèmes, plutôt que de dépenser des fortunes pour en gérer les conséquences. Il se demande comment cette incohérence pourrait être résolue sans décourager les généreux donateurs.

56. **M<sup>me</sup> Ordoñez Fernández** (Colombie) dit que le récent examen quadriennal complet constitue un premier pas vers la transformation du système des Nations Unies pour le développement. Il est encourageant de constater le sérieux avec lequel la nouvelle équipe de direction considère cet examen. Pour obtenir des résultats concrets, le système doit être cohérent et mettre à profit les avantages relatifs de chaque organisme. Les activités liées au développement durable et au maintien de la paix doivent être coordonnées, puisque le développement durable contribue au maintien de la paix comme le démontre clairement la situation en Colombie.

57. Il est essentiel d'établir des rapports sur les résultats obtenus car ils montrent dans quelle mesure le programme de pays met en œuvre le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et fournissent des renseignements sur les résultats obtenus par le système dans son ensemble. Les différents organismes et programmes pourraient, sur demande, apporter des précisions sur leur travail, mais une vue d'ensemble est indispensable. Le système des coordonnateurs résidents devrait donc être renforcé et adapté aux besoins des pays; les coordonnateurs devraient également disposer d'outils leur permettant de communiquer efficacement avec tous les organismes.

58. Enfin, comme le montrent les données disponibles, des progrès doivent être faits en matière d'équité de traitement des sexes dans l'ensemble du système des Nations Unies, et la Colombie se félicite de l'importance que le Secrétaire général accorde à ce sujet.

59. **M. Gad** (Observateur de l'Égypte) dit que le financement des activités opérationnelles de développement a baissé et atteindra bientôt un niveau historiquement bas. Cette tendance est en partie due à la nécessité, au cours des dernières années, d'affecter des ressources aux interventions humanitaires. La situation n'est toutefois pas tenable à long terme, compte tenu notamment de l'obligation de mettre en œuvre le Programme 2030. Les indicateurs et les données sont extrêmement importants pour mesurer l'effet réel des activités opérationnelles de développement actuellement financées, mais il est surtout essentiel de déterminer dans quelle mesure ces activités ont mobilisé d'autres sources de financement.

L'Organisation des Nations Unies doit par ailleurs réaffirmer son statut de pôle de connaissances, puisque l'Organisation et ses institutions et organismes spécialisés fournissent d'importantes connaissances qui, bien que parfois traduites en solutions au niveau des pays, le sont rarement sous une forme qui permette de résoudre les problèmes. Il serait utile d'entendre des opinions d'experts sur ces questions.

60. **M<sup>me</sup> Arrieta Munguia** (Observatrice du Mexique) dit que le Programme 2030 a placé le développement au cœur de l'action des Nations Unies, entraînant un changement de modèle. Le système des Nations Unies pour le développement devrait s'adapter au Programme 2030, plutôt que de maintenir des pratiques conduisant à l'inertie. Le nouveau modèle appelle une conception plus vaste du développement, de la paix et de la sécurité.

61. L'invention de l'expression « pérennisation de la paix », ou paix fondée sur le développement et sur la prévention des conflits grâce à la lutte contre la pauvreté et pour l'accès à la justice, a fait de 2016 une année particulièrement importante pour le Mexique. Pérenniser la paix doit être un thème commun conduisant à une cohérence et une intégration plus grandes à la fois en matière d'élaboration des politiques et entre les trois volets du développement durable. La table-ronde à venir sur la troïka formée par le développement, l'action humanitaire et la consolidation de la paix devrait être centrée sur la capacité de ce concept d'engendrer des changements.

62. **M. Silberhorn** (Secrétaire d'État parlementaire auprès du Ministère fédéral allemand pour la coopération et le développement économiques) dit qu'un financement à plus long terme est en effet nécessaire, dans l'esprit du Programme 2030. Le Programme alimentaire mondial a par exemple centré son action sur la résilience par le biais d'interventions s'inscrivant dans la durée. Les contributions préaffectées sont toutefois le reflet de la volonté politique réelle de nombreux pays donateurs. Il convient donc de mieux intégrer ces impératifs au sein d'une structure de financement globale et multilatérale, comme cela a été fait pour l'Alliance Gavi (Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination) et pour le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Ces organisations permettent aux pays donateurs non seulement de contribuer davantage au budget de base, mais aussi d'apporter des fonds via des interventions bilatérales et de les inscrire à leur bilan en tant que financement bilatéral plutôt que financement multilatéral.

63. Un budget à l'échelle du système pourrait permettre d'intégrer sans délai le dynamisme nécessaire en matière de financement, et c'est dans ce contexte que le Secrétaire général en personne a demandé aux pays donateurs d'organiser une conférence centrale d'annonce de contributions. De nouveaux instruments financiers, comme les produits d'assurance contre les risques climatiques, ont été utilisés pour mobiliser les fonds publics afin d'attirer des contributions privées et les diriger vers le développement durable.

64. Les flux financiers globaux en provenance des pays en développement sont plus importants que l'aide publique au développement qui leur parvient, ce qui révèle un manque de confiance dans les institutions nationales qui doit être résolu par des activités multilatérales. La question concerne aussi bien les pays industrialisés que les pays en développement, qui devraient coopérer pour une meilleure affectation des fonds privés afin que ces derniers ne soient pas exportés en lieu sûr pour échapper à l'impôt, mais plutôt utilisés à bon escient dans le pays où ils ont été générés. Les Nations Unies devraient fixer des règles et des normes visant à prévenir l'évasion fiscale et les réglementations commerciales iniques, qui pénalisent toutes les parties. En gardant à l'esprit qu'à l'échelle mondiale les financements privés sont plus nombreux que les financements publics, la communauté internationale se doit de mieux les orienter vers le développement durable.

65. **M<sup>me</sup> Ounavong** (Directrice générale du Département de la coopération internationale au sein du Ministère de la planification et de l'investissement de la République démocratique populaire lao) dit que l'accent devrait être mis sur l'obtention de résultats concrets et sur la mise en place de cadres de suivi et d'évaluation. La collecte et l'analyse complètes de données sont également cruciales pour que le développement produise les effets escomptés.

66. **M. Ongodo** (Directeur-général pour la coopération et pour l'intégration régionale au sein du Ministère camerounais de l'économie, de la planification et du développement régional) dit que la pérennisation de la paix est un objectif louable, qui englobe à la fois le développement et la sécurité et pourrait être mis en œuvre dans de nombreux pays. Bien que les questions de sécurité ne relèvent pas de la compétence du PNUD, il s'agit d'un thème transversal. La méthodologie visant à pérenniser la paix devrait inclure l'analyse des causes et des conséquences des conflits et du sous-développement afin d'y apporter des solutions.

67. Face à la baisse des financements et des ressources, il faut rationaliser toutes les activités opérationnelles liées à la réalisation des objectifs de développement durable et définir des priorités.

68. **M. Kituyi** (Secrétaire général de la CNUCED) dit qu'il est extrêmement important d'utiliser au mieux les connaissances disponibles au sein des Nations Unies. Aucune interface facile d'utilisation n'a été créée pour mettre en commun les connaissances, et d'importants travaux ne peuvent donc pas être exploités par l'ensemble des acteurs du système. De même, les institutions constituent des gisements de connaissances considérables dont tout le monde devrait pouvoir bénéficier.

69. Les passerelles entre les volets développement, action humanitaire, droits de l'homme et sécurité de l'action des Nations Unies sont également essentielles, notamment lorsqu'il s'agit de facteurs économiques entraînant des migrations contraintes, sachant que sur cinq migrants ayant atteint les rives du sud de l'Europe ces cinq dernières années, quatre provenaient des pays les moins avancés.

70. S'agissant de l'exploitation de ressources publiques limitées, les gouvernements proposent souvent des projets sans parvenir à en assurer la rentabilité. Il faut donner la priorité aux idées susceptibles de générer des profits, afin d'attirer les investisseurs privés. Le Chili est un très bon exemple de sécurisation réussie des financements provenant des fonds de pension canadiens. La soutenabilité de la dette est également un sujet de préoccupation important pour de nombreux pays en développement; il arrive parfois que la moitié des recettes budgétaires soit consacrée au paiement des intérêts de la dette. Les organismes résidents et non résidents devraient collaborer pour trouver des solutions. Plutôt que de chercher un nouveau modèle, il faudrait améliorer les PNUAD en coordination avec les partenaires de développement. Enfin, la tendance actuelle étant au perfectionnement, chacun devrait s'attacher à recenser, répliquer et propager les bonnes pratiques afin d'améliorer les relations avec les États Membres et la mise en œuvre du Programme 2030.

71. **M<sup>me</sup> Zahir** (Observatrice des Maldives), prenant la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires, dit que le système des Nations Unies pour le développement doit s'attacher en priorité à faciliter la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national, mais que plusieurs éléments du Programme n'entrent pas dans le cadre de son mandat et qu'il ne faut pas que le domaine d'intervention plus large du Conseil soit transféré au système de développement. Puisque la

mise en œuvre du Programme 2030 doit être pilotée par les pays, le système des Nations Unies pour le développement doit être en position de faire face aux priorités nationales et avoir les moyens et les capacités d'agir de manière coordonnée et cohérente. Il doit également renforcer ses volets responsabilité et coordination, dans le cadre d'un mode d'organisation transparent.

72. **M<sup>me</sup> Fladby** (Norvège) dit qu'au sujet du financement dispersé, le Programme 2030 tout comme l'examen quadriennal complet appellent des approches intégrées. De nombreux fonds de financement commun interinstitutions ont déjà été créés, comme le Fonds central pour les interventions d'urgence, mais leur utilisation reste limitée, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport consacré au financement (E/2017/4). M<sup>me</sup> Fladby se demande comment les modalités de financement pourraient appuyer l'objectif d'intégration et comment les mécanismes interinstitutions pourraient être renforcés.

73. **M. Egli** (Observateur de la Suisse) dit que les questions du financement, de la coordination et de la direction sont toutes liées entre elles. S'agissant de l'action collective, il est essentiel de mentionner les avantages relatifs du système des Nations Unies pour le développement. Dans le cadre de l'examen quadriennal complet, l'Assemblée générale a demandé que les rôles soient répartis de manière plus claire et qu'une stratégie soit mise au point à l'échelle du système pour améliorer l'appui collectif à la mise en œuvre du Programme 2030. Les prochains plans stratégiques de différents organismes comme le PNUD ou le Fonds des Nations Unies pour la population représenteraient une occasion de traduire cet objectif sur le plan opérationnel. M. Egli se demande si les représentants des pays « unis dans l'action » pourraient donner leur avis sur le type de travaux qui pourraient être entrepris de manière collective.

74. **M<sup>me</sup> Oliveira Sobota** (Brésil) dit que le financement est un point essentiel et que sa structure doit être améliorée. Les États Membres doivent cependant suivre la résolution 71/243, dans laquelle l'Assemblée générale ne demande pas de transformation radicale. Le Brésil est préoccupé par l'accent mis sur les fonctions normatives, qui n'est pas conforme à la résolution et n'est pas la panacée. Les financements ne doivent pas être tenus pour acquis; c'est une question qui doit être continuellement débattue.

75. **M<sup>me</sup> Haque** (Observatrice du Bangladesh) dit que même si les Nations Unies ont toujours joué un rôle important dans les pays en développement comme le

sien, il devrait y avoir un équilibre entre activités normatives et activités opérationnelles des Nations Unies. À l'issue du dernier examen quadriennal complet il a été établi que les pays les moins avancés étaient les plus vulnérables et avaient donc besoin d'un appui plus important et d'une allocation budgétaire privatisée. Pour ce faire, le système des Nations Unies pour le développement doit rationaliser ses programmes et ses activités.

76. La délégation de M<sup>me</sup> Haque est favorable à une conception plus ambitieuse du financement, ainsi que l'a précédemment demandé la Vice-Secrétaire générale. Certaines initiatives, comme la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, les régimes de promotion des investissements ou le mécanisme d'atténuation des effets des crises et de renforcement de la résilience, sont particulièrement adaptées aux situations des pays les moins avancés. Puisqu'à la suite de l'examen quadriennal complet il a été demandé au système des Nations Unies pour le développement de veiller tout particulièrement à appuyer ces pays, la question est de savoir comment le système pourrait utiliser ses financements limités pour obtenir des résultats satisfaisants.

77. **M. Cockayne** (Directeur du Bureau de l'Université des Nations Unies) dit que bon nombre des questions posées par les États rappellent que non seulement la forme mais aussi le financement doivent s'adapter aux fonctions. Il est important de bien comprendre les recommandations de l'examen quadriennal complet aux sujets des fonctions. M. Cockayne invite les États Membres à indiquer les fonctions qu'ils souhaiteraient voir remplir dans leurs pays par le système de développement.

78. **M<sup>me</sup> Ounavong** (Directrice générale du Département de la coopération internationale au sein du Ministère de la planification et de l'investissement de la République démocratique populaire lao) dit que le programme consacré à la nutrition dans son pays est un exemple d'exploitation réussie des avantages relatifs. Le Programme alimentaire mondial, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des Nations Unies pour la population ont collaboré à l'élaboration d'un plan d'action pour la nutrition, et ont donc mis à profit l'expertise des Nations Unies pour appuyer collectivement le Gouvernement.

79. Par ailleurs, dans le Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement conclu avec la République démocratique populaire lao pour 2017-2021, qui succède au PNUAD dans son pays, le système des Nations Unies a tiré parti de ses avantages

relatifs pour bâtir un cadre fondé sur les résultats, dérivé du plan national.

80. **M. Ongodo** (Directeur-général pour la coopération et pour l'intégration régionale au sein du Ministère camerounais de l'économie, de la planification et du développement régional) dit qu'en plus des attentats terroristes perpétrés par Boko Haram, l'extrême nord du Cameroun souffre également de problèmes environnementaux, tandis que l'est du pays accueille un grand nombre de réfugiés. À la demande de son gouvernement, la Banque mondiale et la Commission européenne ont organisé une réunion conjointe pour analyser les causes de la crise et trouver des solutions efficaces, dont l'une pourrait être la tenue d'une conférence des donateurs.

81. **M. Silberhorn** (Secrétaire d'État parlementaire auprès du Ministre fédéral allemand de la coopération et du développement économiques) dit que la population est très bien informée des activités des Nations Unies en faveur de la paix et de la sécurité, mais pas de ses travaux en matière d'économie et de développement, y compris les décisions du Conseil. Afin d'y remédier, un conseil sur la durabilité pourrait être créé en tant que complément du Conseil de sécurité. Il faut une plus forte impulsion aux niveaux du Siège et des pays pour remédier à la dispersion et déterminer la valeur ajoutée globale des Nations Unies en matière de connaissances et de définition des normes.

82. Les financements devraient être adaptés aux fonctions. Il est possible d'adopter, en matière de financement, une approche à l'échelle du système à un niveau politique plus élevé. Cette optique doit être plus évolutive que révolutionnaire; il s'agit d'un processus continu qui pourrait offrir des occasions d'encourager les États Membres à appuyer le système multilatéral.

83. **M. Kituyi** (Secrétaire général de la CNUCED) dit que si de nouvelles formes d'engagement devaient être mises au point, le respect mutuel serait de mise ainsi qu'une prise de conscience des compétences et limites de chaque organisme. Les coordonnateurs résidents doivent dialoguer davantage avec les organismes non résidents, qui doivent également respecter le rôle des premiers.

84. Si l'action des Nations Unies en matière d'économie et de développement est méconnue à New York, c'est principalement parce que les trois quarts des organismes des Nations Unies œuvrant dans le domaine du développement sont situés à Genève, ce qui complique la création de synergies puisque le Conseil ne se réunit plus dans cette ville.

85. Il n'existe pour le moment aucun modèle pour l'établissement de partenariats régionaux. La structure de la participation régionale est importante, notamment pour relever les défis transnationaux auxquels sont confrontés les pays sans littoral et pour former des chaînes logistiques entre des pays qui ont des politiques douanières et des capacités budgétaires différentes. Il faudrait mettre au point des modèles fondés sur les bonnes pratiques actuellement en vigueur.

*La séance est levée à 13 h 5.*

---